



**DÉCISION DU PRÉSIDENT**  
**PÔLE RESSOURCES – SERVICE MARCHÉS PUBLICS**  
**LISTE DES DÉCISIONS PRISES POUR LES MARCHÉS PUBLICS ET LES**  
**AVENANTS**  
**DU 28 MAI 2022 AU 16 SEPTEMBRE 2022**

**Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-23 alinéa 3, L2131-2 et L5211-10 ;

**Vu** la délibération n° 20.083.1 du Conseil communautaire du 8 juillet 2020 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président ;

**Considérant** que, dans le cadre des attributions lui ayant été déléguées par le Conseil communautaire, le Président est compétent pour signer les marchés publics passés en procédure adaptée ainsi que tous les avenants, indépendamment de leur procédure de passation ;

**Considérant** que le Président doit rendre compte de chaque décision qu'il prend en la matière au Conseil communautaire ;

**I. A DÉCIDÉ** de signer les marchés publics suivants :

| Numéro du marché | Objet du marché public   | Montant en € HT | Nom du titulaire | Date de signature du marché |
|------------------|--|-----------------|------------------|-----------------------------|
| 2022M021         | Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification du parc d'activités Cantegals à Colombiers | 34 300          | TPF ingénierie   | 25/08/2022                  |
| /                | Réhabilitation du poste de refoulement des eaux usées du port de Colombiers                                | 97 900          | BRAULT TP        | 11/07/2022                  |

**II. A DÉCIDÉ** de signer les avenants aux marchés publics suivants :

| Numéro du marché | Objet du marché public   | Objet de l'avenant  | Montant en € HT | Nom du titulaire | Date de signature de l'avenant |
|------------------|--|---|-----------------|------------------|--------------------------------|
| 2022M010         | Travaux de réfection de voirie et pluvial zone d'activité Saint Julien à Cazouls-lès-Béziers lot n°1 : travaux de réfection de voirie  | Avenant n°1 : Modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues             | 71 518,52       | COLAS FRANCE     | 04/07/2022                     |
| 2021M005         | Fourniture et livraison de vêtements de travail et de équipements de protection individuelle - Lot n°4 - Equipements de protection individuelle : mains, tête, corps (sauf vêtements de travail et vêtements haute visibilité) | Avenant n° 2 : Ajout d'une ligne au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) relative à des gants | /               | GALY             | 9/07/2022                      |

**III. RAPPELLE** que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice concerné.

**IV. REND COMPTE** de l'exercice de cette attribution au Conseil communautaire lors de l'une de ses prochaines réunions.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**VI. CHARGE** le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat ainsi que, si nécessaire, au comptable public, de sa publication sur le site internet de La Domitienne et de son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

A Maureilhan, le 23 SEP. 2022

**Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,**

Le Président,

Alain CARAP

27 SEP. 2022



Décision transmise au représentant de l'Etat le

Décision certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

Décision présentée au Conseil communautaire du

27 SEP. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 27/09/2022

Application agréée E-legalite.com